

Nombre de Conseillers :

- en exercice.....33
- présents.....25
- absents.....08
- votants.....32
- procurations.....07

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

27 SEP. 2023

publication en ligne le :

27 SEP. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 19 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Emmanuelle CUVEILLIER, M. Adrien GUILMAIN et Mme Corinne MASSE, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Laurence BACINO a donné procuration à Mme Nathalie BERTHET-BONGAY.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA a donné procuration à Mme Martine COUTAZ.

Mme Emmanuelle CUVEILLIER a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Adrien GUILMAIN a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à M. Jean-Philippe BRITON.

Mme Sylvie CATALANO a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 76 **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre le Grand Annecy, la commune de Poisy et la commune d'Epagny Metz-Tessy pour l'étude du plan de gestion de la zone humide des Marais Noirs nord-ouest :**

Monsieur le Maire expose ;

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-58 du 13 juin 2023 approuvant les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Grand Annecy, la commune de Poisy et la commune d'Epagny Metz-Tessy pour l'étude du plan de gestion de la zone humide des Marais Noirs nord-ouest et autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et notamment ladite convention ;

CONSIDÉRANT ladite convention visant à organiser les règles de fonctionnement du groupement pour la passation et l'exécution du marché public ;


CONSIDÉRANT que l'article VIII de ladite convention prévoit pour le choix du titulaire du marché public :

- une Commission d'Appel d'Offres constituée dans les conditions édictées à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, à savoir un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;
- que les membres du groupement pourront librement désigner un membre suppléant, dans les mêmes conditions ;
- que la commission ainsi constituée sera présidée par le représentant de la commune d'Epagny Metz-Tessy, désignée comme coordonnateur du groupement ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE DÉSIGNER parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune d'Epagny Metz-Tessy, un membre titulaire : M. Roland DAVIET, et un membre suppléant : M. Joseph PELLARIN, pour siéger avec voix délibérative en tant que président à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre le Grand Annecy, la commune de Poisy et la commune d'Epagny Metz-Tessy pour l'étude du plan de gestion de la zone humide des Marais Noirs nord-ouest.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



Sylvie CATALANO.